mière fois à Paris, sur le théâtre de S. M. l'impératrice, le 17 janvier 1811, et transformée en vaudeville à couplets par Mélesville qui la fit représenter sous cette nouvelle forme au Gymnase le 14 décembre 1839. Et c'est encore la *Nièce supposée*, comédie en trois actes et en vers de M. Planard, représentée sur le Théâtre-Français le 22 septembre 1813 et sur le théâtre de la cour, à Saint-Cloud, devant S. M. l'impératrice reine et régente, le 14 octobre suivant. Et c'est aussi la *Créole*, comédie-vaudeville en un acte, de Delestre-Poirson, jouée à la Porte-Saint-Martin, le 18 novembre 1815. Et ce n'est pas tout. On vous trouverait, en cherchant un peu, d'autres prédécesseurs. Vous pouvez donc être tranquilles. Un sujet qui appartient à tant de gens appartient à tout le monde.

» L'érudition d'Adrien Decourcelle nous rassura en effet, conclut M. Ludovic Halévy. Et tenez ! voici un volume où j'ai fait relier, avec l'*Eté de la Saint-Martin*, les pièces que Decourcelle nous avait signalées. J'y ai même joint *Pomme d'api*, une opérette en un acte que j'avais faite avec Busnach, un peu auparavant, et dont la musique est d'Offenbach. Car *Pomme d'api*, c'est presque la même histoire. Il s'agit d'une grisette, abandonnée par son étudiant, qui se place comme bonne chez un oncle « et s'en fait aimer pour ramener par la jalousie ledit étudiant. »

Ainsi m'a parlé M. Ludovic Halévy. Je dédie cette interview aux Spoelberch de Lovenjoul ou aux Paul Mesnard du vingt-deuxième siècle. — *Paul Sonday.*

L'incident Lubersac-Rothschild

L'incident provoqué par les lettres que nous avons publiées a des suites. La lettre de M. de Lubersac à M. Robert de Rothschild contenait cette phrase :

« Si vous vous trouvez trop indigne de vous aligner avec moi sur le terrain, je vous serais obligé de déposer la somme de cent mille francs entre les mains des membres du comité de la Ligue de la Patrie française.

Vous aurez, je suis sûr, l'approbation de votre coreligionnaire, M. Ephrussi.

M. Michel Ephrussi a prié deux de ses amis, MM. de Blest-Gana et Adolphe Tavernier, de demander à M. de Lubersac des explications sur cette phrase.

M. de Lubersac a constitué comme témoins le prince Louis Murat et le marquis de Vibraye.

Nous recevons à ce sujet les communications suivantes :

Paris, 2 avril 1900.

A monsieur Michel Ephrussi, 48, rue La Pérouse.

Cher ami,

Vous estimant offensé par le passage d'une lettre parue dans le *Figaro* sous la signature du comte de Lubersac, vous nous avez chargés d'en demander rétractation ou réparation à celui-ci, qui a désigné pour le représenter MM. le marquis de Vibraye et le prince Lucien Murat.

Après avoir exposé l'objet de notre mission, les témoins de M. de Lubersac ont demandé un arbitrage auquel nous avons consenti, à condition que la solution pût être rapide, les pourparlers avec M. de Lubersac durant déjà depuis samedi. Les témoins, d'un commun accord, avaient choisi M. de Villeneuve, président de la Société d'encouragement, comme arbitre. M. de Villeneuve n'a pas cru devoir assumer seul cette mission.

Pour ne pas éterniser ces pourparlers rendus déjà trop publics, nous avons insisté sur une réparation immédiate, car la théorie qu'on puisse insulter gratuitement quelqu'un et s'abriter ensuite derrière des motifs quelconques pour ne pas lui rendre raison est absolument inadmissible.

Il ne nous reste plus qu'à constater que le comte de Lubersac, après avoir insulté, refuse réparation.

Recevez, cher ami, l'assurance de nos sentiments les plus affectueux.

A. TAVERNIER — W. DE BLEST-GANA

Paris, le 12 avril 1900.

Mes chers amis,

Qu'il s'agisse d'un jeune homme de vingt ans, ou d'un homme de cinquante-cinq ans, M. de Lubersac insulte et se dérobe.

Les prétextes changeut, le résultat est le même.

Pardon de vous avoir dérangés et acceptez avec mes remerciements l'expression de ma sincère amitié.

MICHEL EPHRUSSI.

Voici une autre affaire :

M. de Lubersac a adressé au baron Edouard de Rothschild, fils de M. Alphonse de Rothschild, la lettre suivante :

A M. le baron Edouard de Rothschild
49, rue de Varenne.

Dimanche 1er avril 1900, 11 h. matin.

Monsieur,

M. Robert de Rothschild, dans une lettre qu'il m'adresse et publie en partie dans le *Figaro*, m'insulte de la façon la plus grave. Je ne puis m'en prendre à lui avant ses vingt et un ans révolus. A cette date il recevra mes témoins.

Je ne veux pas rester sur les injures d'un Rothschild et je vous considère vous, fils du chef de cette famille, comme responsable. Je vous adresse mon mépris et je vous préviens que partout où je vous rencontrerai je vous jetterai mon gant à la face.

COMTE DE LUBERSAC.

M. Edouard de Rothschild a envoyé aujourd'hui même ses témoins au comte de Lubersac, MM. le comte de Turenne et O'Connor.

Enfin, une troisième affaire découle du premier incident.

Dans la lettre de MM. de Dion et Boni de Castellane à leur client, M. de Lubersac, un des témoins de M. Robert de Rothschild, M. de Saint-Alary était mis en cause dans les termes suivants :

Cette manière de faire ne nous étonne pas de la part de M. de Saint-Alary, premier témoin, qui, dans des circonstances précédentes, a déjà su montrer son mépris des lois du duel quand il était lui-même en cause.

M. de Saint-Alary a chargé son beau-frère, M. Rœderer, et son ami le comte Jean de Ganay, de demander des explications au comte Albert de Dion. Nous avons demandé à M. de Saint-Alary s'il avait quelques renseignements à nous donner sur le passage de cette lettre. Il nous a répondu qu'il se refusait à toute conversation.

M. de Dion a désigné ses témoins, qui sont le duc Decazes et le beau-père de celui-ci, M. Thomo.

A Carmaux

Les sénateurs et députés du département du Tarn ont adressé aux membres du conseil d'administration de la Société des mines de Carmaux et aux membres du comité de défense des grévistes la lettre suivante :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS — Paris, 31 mars.

Messieurs,

Nous nous adressons à vous spontanément et sans autre mandat que le souci des intérêts généraux que nous représentons. Depuis six semaines, un conflit se prolonge entre la Compagnie des mines de Carmaux et les ouvriers. Dans toute la région, l'inquiétude est vive; les plus douloureux incidents peuvent naître à l'improviste de la surexcitation des esprits. De plus, les industriels qui s'approvisionnent aux mines de Carmaux commencent à se demander avec effroi si le conflit, on se prolongeant, ne les privera pas du charbon dont ils ont besoin.

Il nous semble que cette inquiétude générale et le souci des graves intérêts régionaux qui sont en jeu nous imposent le devoir d'intervenir auprès des deux partis en lutte. Le différend qui sépare la compagnie et les ouvriers ne paraît pas irréductible et peut-être un examen nouveau de la situation permettrait-il d'aboutir par des concessions réciproques à un arrangement.

La prospérité de votre industrie, la situation des ouvriers et de leurs familles et la paix sociale sont si intéressées à la prompte solution du conflit qu'il nous paraît impossible qu'un accord n'intervienne pas.

C'est dans cet espoir, messieurs, que nous adressons un pressant appel à la compagnie et aux ouvriers. Si notre intervention aboutissait à une reprise des négociations, nous sommes sûrs que nous aurions répondu aux vœux de tous les habitants de notre région sans distinction de parti.

Agréez, etc.

BARBEY, SAVARY, sénateurs du Tarn;
GOUZY, COMPAYRÉ et ANDRIEU, députés du Tarn.

Une dépêche de Carmaux nous apprend que les grévistes, après avoir délibéré sur la lettre précédente, ont adopté, en assemblée générale, l'ordre du jour suivant, qu'ils ont télégraphié aux sénateurs et députés du Tarn :

Les grévistes vous remercient de votre intervention et ils sont prêts à reprendre des négociations; ils ne négligeront rien pour arriver à la cessation du conflit.

Le conseil d'administration de la Société des mines de Carmaux répondra ce soir à la lettre de MM. Barbey, Savary, Gouzy, Compayré et Andrieu.

FAITS DIVERS

Bulletin central météorologique

LA TEMPÉRATURE

Lundi 2 avril. — Le baromètre se relève dans le sud-ouest des Iles-Britanniques, et il s'abaisse généralement ailleurs. Toutefois, une aire de pressions fortes couvre la Scandinavie, et, le baromètre ayant baissé sur la Baltique, une violente tempête de neige sévit dans ces parages. Une vaste zone de pressions faibles s'étend de la Russie à l'Italie et à la Méditerranée.

Sur nos côtes, le vent est faible d'entre Nord et Est, avec mer généralement belle.

Des neiges et des pluies sont signalées dans l'est, le centre et le sud de l'Europe, ainsi que dans l'ouest des Iles-Britanniques; en France, le temps a été sec.

La température a baissé dans le nord et le sud de l'Europe. Ce matin, le thermomètre marquait — 14° à Uléaborg, — 2° à Prague, 0° à Paris, + 12° à Malte.

On notait — 8° au puy de Dôme et à l'Aigoual, — 12° au pic du Midi.

En France, le temps va rester froid par région nord et ciel nuageux ou brumeux.

A Paris, hier et ce matin, très nuageux.

Moyenne d'hier, 1er avril : 1°6, inférieure de 6° à la normale.

Depuis hier midi, température maxima : 7°1; minimum de ce matin : — 2°.

A la tour Eiffel : température max., 2°2; min., — 1°1.

Baromètre à sept heures du matin, 764 mm.; en baisse lente à midi.

Monte-Carlo : 8 h. matin, + 12°; midi, + 15°. Beau.

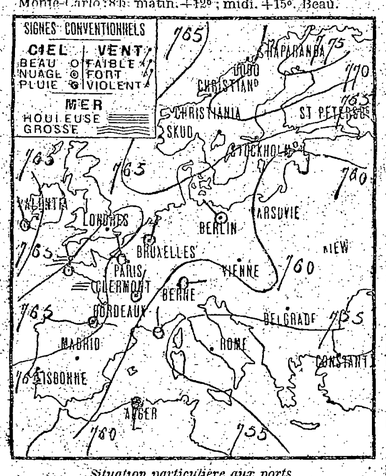

Situation particulière aux ports

La mer est belle partout, en général.

L'ÉCLAIRAGE DES WAGONS. — Le ministre des travaux publics vient d'envoyer aux compagnies une lettre relative à l'amélioration de l'éclairage des wagons.

M. Pierre Baudin, après avoir constaté l'imperfection de l'éclairage actuel, surtout en ce qui touche les voitures de deuxième et de troisième classe, invite les compagnies à installer partout une lampe au moins par compartiment, et leur recommande dans l'avenir, pour les voitures nouvelles, d'établir un éclairage tel qu'on puisse lire aisément à toutes les places.

PLACARDS ANARCHISTES. — Une enquête, faite par la préfecture de police à propos de petites affiches anarchistes qui, chaque matin, étaient collées sur les murs de certains quartiers, a amené la découverte de l'imprimerie clandestine dans laquelle ces affiches étaient composées.

On y a perquisitionné et saisi de nombreux placards, qui étaient destinés à être découpés et qui contenaient chacun une centaine des petites affiches dont il s'agit. Voici quelques échantillons de ce qui y était imprimé :

L'Etat est le gendarme des voleurs.
Les patrons sont les sangsues des travailleurs.
L'armée est l'école du crime.
Le capital est le produit du travail, volé et accumulé par les feignants (*sic*).

Puis un aphorisme de Proudhon : « La propriété c'est le vol », et... deux vers de La Fontaine :

Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir...

Chacun de ces placards se terminait par les mots : « Vive l'anarchie ! » Le commissaire de police a fait un ballot des placards et l'a envoyé au parquet.

LA FIN DE LA BARONNE. — Dans l'étroite rue de l'Echaudé-Saint-Germain habitait une vieille dame que, dans le quartier, on surnommait la baronne. Son aspect était lamentable; elle était âgée de soixante-dix-sept ans et paraissait plus vieille encore; elle était vêtue de guenilles, et, pourtant, elle payait régulièrement ses fournisseurs. Elle logeait avec son fils, âgé de cinquante-huit ans, dans une mansarde que lui louait un marchand de vins, qui était en même temps charbonnier et s'appelait Andrieux.

Mais, depuis le 22 janvier, on ne voyait plus la baronne dans le quartier; c'était son fils qui faisait les provisions. A cette date, en effet, le feu avait pris dans la mansarde, à la suite d'une imprudence de la vieille dame en l'absence de son fils. Le logeur l'avait arrachée au danger qu'elle courait, mais elle avait éprouvé une telle émotion qu'elle avait dû se coucher. Elle ne se releva plus, et la gangrène sénile l'atteignit.

Hier matin, elle se mourait, et le logeur, M. Andrieux, se rendait chez le docteur Raymond Martin, médecin adjoint à la préfecture de la Seine, et le priait de venir donner des soins à sa locataire.

Le médecin se rendit rue de l'Echaudé Saint-Germain; après avoir gravi un escalier tortueux et obscur, il arriva devant la mansarde. Le logeur ouvrit la porte. Devant un vieux poêle en faïence, sur un grabat sordide, la tête appuyée sur un sac, gisait une vieille femme. Elle venait de rendre le dernier soupir.

Son corps, recroquevillé, était nu jusqu'à la ceinture. Sur une hanche s'étalait une large escarre et un des bras, terminé par un moignon sanguinolent, semblait être enfoncé dans la chair d'une des cuisses.

Debout près du cadavre, se tenait, immobile, une sorte de sauvage, à la barbe embroussaillée, aux yeux hagards. C'était le fils de la morte.

Dans la pièce, pas un meuble; des loques, des sacs emplis de journaux, qui servaient de lit.

La vieille dame avait succombé à la pourriture d'hôpital.

Elle appartenait à une ancienne famille et s'appelait Mme d'Allonville de Lauziers. Elle était veuve depuis une dizaine d'années. Ce n'était donc point par ironie que, dans le quartier, on l'avait surnommée la baronne.

Mme d'Allonville de Lauziers, qui vivait avec son fils dans cette misère sordide, n'était pas dépourvue de moyens d'existence. Elle touchait une rente annuelle de trois mille francs, provenant de l'un des dons affectés par le testament de la baronne de Hirsch aux personnes de bonne naissance réduites au dénuement.

Mais, avant de recevoir ce don, les malheureux êtres avaient passé par une telle misère, qu'ils ne savaient plus se servir de l'argent. Au lieu d'acheter les objets dont ils avaient besoin, ils cachaient dans des coins de leur mansarde ce qu'ils touchaient.

Le fils de Mme d'Allonville de Lauziers est né à Metz le 12 mai 1842. Ses parents étaient, à cette époque, propriétaires en Lorraine d'un vaste domaine, la « Maison-Rouge », qui valait, dit-on, plus d'un million. Des spéculations malheureuses, des procès absorbèrent cette fortune. Ils vendirent ce qui leur restait, errèrent en province dans une lamentable odyssée.

M. d'Allonville père avait fait de la peinture en amateur et reçu des leçons d'Ingres.

Le fils a terminé ses études au collège des jésuites de Metz. Il était un peu maniaque, dessinait, en souvenir de son père, disait-il, ou recopiait des livres d'histoire.

Le 22 janvier, après l'incendie qui avait éclaté dans la mansarde, on en retira plus de 200 kilos de manuscrits.

UN ACCIDENT MORTEL. — Un pénible accident s'est produit au polygone de Vincennes. Un escadron du 28e régiment de dragons, qui avait terminé ses exercices sur le champ de manœuvres, exécutait les sauts d'obstacles, quand, tout à coup, au passage de la haie, le cheval du dragon Albéric Blottier rétiva et s'emporta, rentrant à bride abattue au quartier.

A l'entrée de l'avenue qui mène à la caserne, le cheval, tournant brusquement, manqua des quatre pieds et s'abattit. Le cavalier fut projeté si malheureusement sur le trottoir qu'il s'y brisa le crâne.

Le soldat expira dans les bras des hommes de garde accourus à son secours.

Albéric Blottier, cavalier télégraphiste, était âgé de vingt-deux ans.

Par une coïncidence bien pénible, son frère, qui est employé au télégraphe de Nantes, a reçu la dépêche que l'administration militaire adressait à la famille pour lui annoncer la fatale nouvelle. Il en éprouva un chagrin si violent que ses camarades durent pendant quelque temps le garder à vue.

Le corps d'Albéric Blottier a été transporté à l'hôpital militaire de Vincennes.

LE CRIME D'ARCUEIL. — Le service de la sûreté, continuant son enquête sur l'assassinat de Mme Templier, paraît avoir établi que l'auteur du meurtre, le boucher Choquart, avait prémédité son crime.

En effet, on a découvert dans une des poches du tablier que portait la victime, une enveloppe de lettre à elle adressée et dont la suscription est de la main de l'inculpé. Une voisine de Mme Templier, informée de ce fait, a déclaré que la lettre avait été apportée à la rentière, la veille du crime, par Choquart lui-même.

— Je viens, avait dit Choquart, vous remettre une lettre d'un de vos anciens locataires, M. Nambourg...

Et comme Mme Templier, qui ne savait pas lire, priait le garçon boucher de lui dire ce que contenait l'enveloppe, Choquart ouvrit la lettre et bredouilla quelques phrases auxquelles la rentière ne comprit rien. Puis il partit, et Mme Templier alla trouver la voisine, lui racontant ce qui venait de se passer et lui demandant à son tour de lire la lettre. Mais celle-ci avait disparu de l'enveloppe : Choquart, sans que Mme Templier s'en aperçût, l'avait escamotée.

La police conclut de cette déposition que Choquart avait déjà, ce jour-là, l'intention d'assassiner Mme Templier pendant qu'elle lirait la lettre qu'il lui apportait. Cette circonstance imprévue que la rentière ne savait pas lire, mit à néant sa combinaison. D'autres témoignages, d'ailleurs, établissent que, le coup manqué, Choquart rôda pendant quelques instants autour de la maison. Il n'osa pas, cependant, y rentrer et attendit le lendemain.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Lefèvre, gouverneur général de l'Algérie, présidera demain, à onze heures et demie, à l'hôtel Terminus, le 1er déjeuner des Questions diplomatiques et coloniales. Il présidera, après-demain, à sept heures et demie du soir, le dîner de la Réunion d'études algériennes au Grand Cercle républicain.

— La princesse de Saxe-Meiningen, qui se trouve à Paris en ce moment, est allée hier visiter et poser dans les ateliers de Reutlinger, le photographe si connu du boulevard Montmartre, dont les salons viennent d'être merveilleusement agrandis et transformés.

— La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc. de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de soixante ans, par exemple, le taux d'une rente viagère payable par semestre est, à la Nationale, de 8,49 0/0.

Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance, à cinquante-cinq ans, l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de soixante ans, le taux de la rente serait de 11,066 0/0.

Les arrérages sont servis aux rentiers, sans frais, en quelque endroit qu'ils se trouvent et sans production de certificat de vie.

Il importe surtout, quand on aliène un capital, de ne s'adresser qu'à une compagnie de tout repos, et aucune ne peut, par l'importance hors pair de ses garanties, inspirer plus de confiance que la Nationale-Vie, dont le siège est à Paris, 18, rue du Quatre-Septembre. Cette ancienne société tient d'ailleurs gratuitement et confidentiellement à la disposition des intéressés tous renseignements nécessaires.

— L'« *Argus de la Presse* » *à l'Exposition.* — Depuis le 15 mars, l'*Argus de la Presse* envoie au secrétariat général de l'Exposition plus de mille articles de journaux différents par jour; c'est ce même *Argus de la Presse* qui a rendu tant de services aux exposants de 1878 et de 1889.

— L'administration Dufayel vend par abonnement et au comptant, dans plus de 400 magasins de Paris, banlieue et province.

La brochure explicative est envoyée franco sur demande.

— *Mieux, meilleur marché.* — C'est aux établissements Allez frères, 1, rue Saint-Martin, que s'adressent toutes les personnes désireuses de monter ou de remonter économiquement leur ménage, à des prix défiant toute concurrence.

TRIBUNAUX

La mort de M. et Mme Daniel Dupuis. — Au sujet du procès auquel donne lieu le règlement des successions de M. et Mme Daniel Dupuis, héritiers testamentaires l'un de l'autre, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 31 mars.

Monsieur,

Dans le numéro du *Temps* de vendredi, vous parlez d'un procès qui aura lieu au sujet de la succession des époux Dupuis. Le père de Mme Dupuis prétend hériter de sa fille, qui serait morte la dernière, puisqu'elle a tué son mari avant de se suicider. Le frère de M. Dupuis déclare qu'il doit hériter de la malheureuse victime de sa femme, parce que, bien que frappé le premier, son corps était encore chaud alors que celui de sa femme était déjà refroidi, ce qui peut faire supposer qu'il n'est mort que le dernier.

Le procès, ajoutez-vous, promet d'être intéressant.

Or, il y a un article du Code qui interdit à quelqu'un d'hériter de celui qu'il a assassiné. Donc, quel que soit celui des époux qui a survécu à l'autre, c'est le frère de M. Dupuis qui doit hériter.

Agréez, monsieur, mes salutations distinguées.

Un de vos lecteurs.

Notre correspondant a oublié le texte de l'article du Code civil auquel il se réfère. C'est le paragraphe 1er de cet article — l'article 727 — qui est ainsi conçu :

Sont indignes de succéder, et, comme tels, exclus de la succession :

1° Celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt. (Le reste n'a pas d'intérêt dans la question.)

En admettant donc comme une cause d'exclusion, non seulement la condamnation effective, mais même la certitude d'une condamnation, qui, sans avoir pu être prononcée, l'aurait été infailliblement si l'auteur du meurtre avait été déféré à la justice, on voit que, dans l'espèce, il n'y a pas lieu à application de ces dispositions.

En effet, il n'est contesté par personne que Mme Dupuis a frappé son mari dans un accès d'aliénation mentale. Or, c'est là une cause d'irresponsabilité qui met obstacle à toute condamnation.

Fatale erreur. — On écrit de Saint-Lô :

Le tribunal correctionnel de Saint-Lô a rendu hier son jugement dans l'affaire d'homicide par imprudence dont fut victime en novembre dernier M. Gouet, attaché au ministère de la marine à Paris, à la suite de l'absorption d'un médicament qu'il avait emporté avec lui. M. Gouet était venu passer deux mois de congé chez ses enfants à Saint-Lô, afin de rétablir sa santé ébranlée, et le médicament en question lui avait été délivré dans la pharmacie D..., de Paris, sur une ordonnance de M. T..., docteur-médecin, habitant également à Paris.

Mais, par une erreur fatale, au lieu d'un purgatif qu'il avait l'intention d'ordonner, le médecin avait écrit sur son ordonnance : « 20 grammes de teinture de Baumé à prendre dans une tasse de thé. »

Ce poison fut absorbé par M. Gouet conformément aux prescriptions de l'ordonnance, et le malheureux tomba aussitôt foudroyé dans les bras de sa femme.

Le médecin, auteur principal de l'erreur, le propriétaire de la pharmacie qui avait livré le médicament et l'aide qui l'avait préparé étaient donc poursuivis comme auteurs par imprudence de la mort de M. Gouet.

Le tribunal a condamné le médecin, M. T..., à 500 francs d'amende et 7,500 francs de dommages-intérêts; le pharmacien, M. D..., à 400 francs d'amende et 6,000 francs de dommages-intérêts, et enfin l'aide-pharmacien à 100 francs d'amende.

Le port du viatique. — De notre correspondant de Marseille :

Samedi, par jugement du tribunal de simple police de Marseille, les abbés Charles Suchet, François Agnès, Félix Caillol et Adolphe Borel, précédemment vicaires à la Ciotat, ont été condamnés à 1 fr. d'amende pour avoir contrevenu à l'arrêté du maire de la Ciotat, en date du 12 août 1882, interdisant les processions en portant le viatique aux malades de cette ville.

Le tribunal de simple police de la Ciotat avait acquitté, le 18 juin 1898, les abbés susnommés.

Sur pourvoi formé par le ministère public, la Cour de cassation avait annulé le jugement d'acquittement et renvoyé la cause et les parties devant le tribunal de simple police de Marseille, qui a condamné les prévenus.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Schedelin, qui, après de brillantes études à Strasbourg, avait vu sa carrière interrompue par la guerre. Il vint à Paris et fut nommé professeur d'allemand au lycée Charlemagne, puis maître de conférences à l'Ecole polytechnique. Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui.

Une dépêche de Marseille nous annonce la mort de la mère de M. Rouvier, député des Alpes-Maritimes. Mme Rouvier était âgée de soixante-seize ans.

THEATRES

A l'Opéra-Comique, on nous a dit, ce matin, que la répétition générale du *Juif polonais*, de M. Erlanger, demeurait fixée à demain mardi, après-midi.

D'autre part, l'Athénée, qui fait relâche ce soir, remet à mardi soir la répétition générale de *Notre ami*, de M. Mitchell.

Enfin, la Porte-Saint-Martin ajourne à mercredi celle de *Jean-Bart*.

— A la Comédie-Française :

Après l'incendie du théâtre de Molière, la troupe de nos premiers comédiens fut accueillie à l'Opéra. Il est curieux de noter les recettes encaissées pendant les dix représentations données sur notre grande scène lyrique :

11 (matinée), 9,130; 11, le *Bourgeois gentilhomme*, 12,766; 13, le *Bourgeois gentilhomme*, 11,621; 15 (matinée), 6,271; 15, le *Bourgeois gentilhomme*, 11,754; 18 (matinée), 10,011; 18, *Œdipe roi*, 12,538; 20, *Œdipe roi*, 11,218; 25 (matinée), 6,807; 25, *Œdipe roi*, 8,055.

Soit : 100,231 francs pour dix représentations, ce qui donne une moyenne de 10,023 francs par spectacle.

— Ce soir, lundi :

A l'Olympia, M. Fregoli donnera la première représentation d'une pièce nouvelle : le *Train de neuf heures vingt-trois* (au deuxième tableau, qui se passe dans l'intérieur d'une gare, M. Fregoli représentera à lui seul tout le personnel).

A la salle des Agriculteurs, rue d'Athènes, à huit heures et demie, concert donné par Mme Rondel-Mathias.

Au Cirque d'Hiver, débuts des Karlings, acrobates, des Kins-Hers, équilibristes, et de la troupe Robert et Clifton. On terminera par la pantomime : *Tout à la joie!*

— A l'Opéra-Populaire les fonctions de directeur de la scène viennent d'être confiées à M. Louar.

— Au Châtelet, en outre de la matinée du jeudi 5 avril, quatre autres matinées seront encore données de *Michel Strogoff*, les dimanches 15, lundi 16, mardi 17 et jeudi 19 avril, pour les fêtes de Pâques.

— MM. Raoul Pugno et Eugène Ysaye se feront entendre dimanche prochain 8 avril, au concert Colonne, du Châtelet.

— A l'Association des concerts Lamoureux, le premier concert supplémentaire, dirigé, hier, par M. Félix Weingartner, a été un véritable triomphe pour l'incomparable chef d'orchestre. Pour le deuxième et dernier concert, qui aura lieu dimanche prochain sous sa direction, deux bureaux de location seront ouverts à partir d'aujourd'hui, 2, rue Moncey et rue de Malte, au théâtre de la République.

— Une intéressante matinée sera donnée, demain, à l'Elysée-Palace hotel, pour une œuvre de bienfaisance, sous le patronage de la comtesse Lydie Rostopchine.

Au programme, une pièce inédite de Mme Rostopchine : les *Artifices d'Etiennette*.

— Voici le programme de la matinée qui sera donnée demain 3 avril, à la Gaîté, au bénéfice de la Société de secours mutuels du théâtre :

Faute de s'entendre, par Mlle Muller, MM. Georges Berr, Laugier, Dehelly et Falconnier, de la Comédie-Française; la *Servante maîtresse*, opéra comique en deux actes, par M. Lucien Fugère et Mlle Marié de l'Isle, de l'Opéra-Comique, et Paul Fugère, de la Gaîté; orchestre, M. Piffarelli; scène du *Mariage forcé*, jouée par MM. Coquelin aîné et Jean Coquelin; *Mam'zelle Nitouche*, opéra comique en un acte, inédit, de M. Paul Marous, membre de la société, joué par Mlle Mary Théry, MM. Jean Théry et Saidreau; la *Boîte à Fursy*, M. Fursy, Mlle Odette Dulac.

Divertissement réglé par Mme Mariquita.

Danses slaves, musique de M. William-Marie, et *Pas noble*, musique de M. Francis Thomé, dansé par Mlle Chasles et M. Viscussi.

Intermède : Footit et Chocolat; danses Louis XV, chantées par Mlle Eveline Janney et dansées par Mlle Julia Duval; Boléro, dansé par Mlle Julia Duval; MM. Fournets et Caron, Mlle Lara et M. Coquelin cadet, Mme Bernaert et M. Clément, Mmes Tessandier et Grumbach, M. Galipaux, Mmes Tariol-Baugé, Riva, Paulette Darty, MM. Maurel et Vaunel, Mlle Liovent.

— La réouverture du Combat naval aura lieu le 10 avril prochain, précédant de quelques jours l'ouverture officielle de l'Exposition. On se rappelle l'énorme succès qu'obtint l'an dernier à la porte Maillot cette exhibition de trente cuirassés, torpilleurs, sous-marin évoluant sur une véritable mer.

— La Cour des Miracles, cette curieuse reconstitution du vieux Paris, située, comme on le sait, avenue de Suffren, 100, au centre même de toutes les attractions, fera sa réouverture le 10 avril prochain.

— Demain mardi, à deux heures et demie, à la salle de la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, M. Paul Hervieu fera une conférence sur le « Pessimisme dans la comédie moderne ».

— On nous télégraphie de Monte-Carlo le très grand succès de *Renaud d'Arles*, tragédie lyrique en cinq actes et six tableaux, de MM. Louis de Fourcaud et Noël Desjoyeaux, représentée samedi soir. Cette œuvre lyrique a été accueillie avec enthousiasme. L'interprétation a été excellente avec Mmes Vidal, Lafargue, MM. Ibos et Daraux, qui ont été rappelés plusieurs fois.

SPECTACLES DU LUNDI 2 AVRIL

Opéra. 8 h., Guillaume Tell. — Mardi, relâche.
Français (th. de l'Odéon). 8 h. 1/2. — Froufrou.
Opéra-Com. 8 h. »/». — Louise.
Odéon (th. du Gymnase). 8 h. 1/4. — Les Précieuses ridicules. — Le Barbier de Séville.
Vaudeville. 8 h. »/». — 1807. — La Robe rouge.
Th. Sarah-Bernhardt. 8 h. »/». — L'Aiglon.
Variétés. 8 h. »/». — Nuit d'été. — Education de prince.
Châtelet. 8 h. 1/2. — Michel Strogoff.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Les Cloches de Corneville.
Porte-St-Martin. — Relâche.
Renaissance. — Relâche.
Pal.-Royal. 8 1/2. — Le Raccommodeur. — Coralie et Cie.
Ambigu. 8 h. 3/4. — La Duchesse de Berry.
Nouveautés. 8 h. 3/4. — Le Verso. Les Maris de Léontine.
Th. Antoine. 8 h. 1/2. — Un beau soir. — L'Empreinte. — Poil de carotte.
Bouffes. 8 h. 3/4. — Joséphine vendue par ses sœurs.
Opéra-Populaire. 8 h. 1/2. — Les Dragons de Villars.
Athénée. — Relâche.
Cluny. 8 h. 1/2. — La Loge 22. — Un soir d'hiver.
Déjazet. 8 h. 1/2. — Le Pseudonyme. — Le Petit Chauffeur.
Théâtre-Lyrique (th. de la République). 8 h. 3/4. — Iphigénie en Tauride.
Th. Maguéra (ex-Moncey). 8 h. 1/4. — Le Roi de Rome.
Olympia. 8 h. 1/2. — Fregoli. — Le Train de 9 h. 23.
Cigale. Tél. 407-60. Les Petits Crosiés. Descente de police. Cas. de Paris. 8 1/2. — Colombino. — Cléopâtre.
Fol.-Bergère. 8 1/2. La Flamenca. Guerrero. Les Bonhair. Parisiana. 8 1/2. T. 156-70. — Mme Méphisto : Mme Méaly.
Nouv.-Cirque. 8 1/2. — Exercices divers. Les Touristes.
Cirq. d'Hiver. 8 1/2. — Exercices divers. Tout à la joie.
Cirq. Medrano. 8 h. 1/2. — Conchas. — Freire. — Gabarel.
Mus. Grévin. Marchand à Fachoda. Coul. Opéra. Or. dam«.
Combat naval (Pte des Ternes). — Réouverture le 10 avril.
Paris en 1400, 100, av. Suffren. Cte Miracles. Réouv. 10 avril.
Tr Eiffel. Tes les jrs de 10 h. m. à la nt jusq. 2e et par esc. seul.

SPECTACLES DU MARDI 3 AVRIL

Opéra. Relâche. — Mercredi, 8 h., la Prise de Troie, la Korrigane.
Français (th. de l'Odéon). 8 h. 1/2. — Mlle de la Seiglière.
Opéra-Com. 8 h. »/». — Le Cygne. — La Dame blanche.
Odéon (th. du Gymnase). 8 h. 1/4. — Les Fourchambault.
Renaissance. 8 h. 3/4. — Miss Helyett.
Th. Antoine. 8 h. 1/2. — Un beau soir. — La Grenouille. — Poil de carotte. — Que Suzanne n'en sache rien.
Opéra-Populaire. 8 h. 1/2. — Haydée.
Théâtre-Lyrique (th. de la République). 8 h. 1/2. — Le Voyage en Chine.

(Les autres spectacles comme lundi)

SPORT

Courses du bois de Boulogne

Il faisait très froid, hier, à Longchamps, plus froid encore que le premier jour, mais le public était venu, malgré l'inclémence du temps, attiré par un programme très intéressant qui comprenait des épreuves classiques comme la Bourse (5,000 fr., 2,200 m.), le prix de Guiche (7,000 fr., 2,000 m.), le prix de Lutèce (12,000 fr., 2,000 m.), le prix de la Reine-Marguerite (20,000 fr., 2,000 m.) pour poulains de trois ans n'ayant pas encore couru, et un handicap de 10,000 fr., le prix de Chevilly (3,000 m.).

La Bourse, qui était autrefois le prix d'ouverture de la réunion de printemps au bois de Boulogne, mettait en présence six chevaux de quatre ans et un seul représentant de la jeune génération. Ci-Devant, au prince Murat (Ellis), qui a failli l'emporter sur ses aînés, il n'a été battu que d'une tête par la jument de M. de Brémond, Parenthèse, qui avait fait le jeu, et qui a été très adroitement montée par Dodd. Sesara, la favorite, a fini 3e à une encolure de Ci-Devant, précédant Hervé, Mic, Ivan IV et Tostat; pari mutuel à dix francs : 34 francs; à cinq francs : 15 fr. 50.

Le prix de la Grotte (4,000 fr., 1,600 m.) est revenu à l'écurie Lieux avec Glouglou (E. Watkins), battant d'une longueur et demie Faitiffut 2e. Diadème 3e, Falerne, Luxor, Charles Ier, Tourlaville, Provence et Céladon; pari mutuel : 47 francs et 19 fr. 50.

Le vainqueur a été réclamé pour 10,100 francs par M. J. Boussod, qui l'a envoyé chez Boon pour le faire mettre sur les obstacles.

Le prix de Guiche a été gagné avec la plus grande facilité par un beau produit de Le Pompon et Gouvernante, Governor, à M. Edmond Blanc (French), qui a passé quand il a voulu et a montré une réelle supériorité sur ses concurrents. Kerlaz et Go-On ont fini dans cet ordre 2e et 3e, séparés par une tête, Pepito 4e, également à une tête, devant Castelmoron, Sylphe, Chambellan, Kremlin, Dix-Francs, Le Zodiaque et Assuérus; pari mutuel : 105 et 39 francs.

Governor est engagé dans toutes les grandes épreuves de l'année.

Le prix de Lutèce a été remporté sans lutte par Mélina, à M. de la Charme (Dodge), battant de deux longueurs Victoire, à M. de Brémond (Brookbanks), 2e, Montmélian, à M. Maurice de Gheest (Covey), 3e, Fumiste II, Primo, Ile-d'Or, Alta et Cassiopée; pari mutuel : 39 fr. et 17 fr. 50.

Le prix de la Reine-Marguerite ne réunissait pas moins de dix-sept partants. Le poulain de M. Edmond Blanc, Armateur (French), que le ring avait installé grand favori, à la suite de la victoire de son compagnon d'écurie Governor, n'a pu prendre que la troisième place; la victoire est restée à un produit de Clover et Georgette, Ganymède, à M. Abeille (E. Watkins), qui l'a emporté de deux longueurs; Ladies-Man, à M. Jacques Hennessy (Brennan), était 2e. Non placés : Robo, Adon, Gametot, Le Roseg, Sénéac, Musin, Marabout, Séducteur, Forain, Royal, Nénis, Jalap, Sœur Anne et Mal-de-Mer : 158 fr. 50 et 77 fr.

Ganymède a été acheté aux ventes de Deauville. Il est engagé dans le prix du Jockey-Club et dans le Grand-Prix de Paris.

Le prix de Chevilly est revenu au favori Harrar, à M. Deschamps, avec lequel E. Watkins a remporté sa troisième victoire de la journée. Lamento était 2e et Clodius 3e, devant Guirlande, Barbanègre, Kroshka, Hymnis, Hexamètre et Pavillon-